



Département de l'économie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Rapport d'activité 2007

LA GESTION DU CHÔMAGE EN VALAIS



*Offices régionaux de placement
Observatoire valaisan de l'emploi
Mesures du marché du travail
Questions juridiques
Caisses de chômage*



Table des matières

1. 2007 en bref	5
2. Évolution du marché du travail en 2007	6
2.1. Évolution du chômage	6
2.2. Évolution de la main-d'œuvre étrangère	8
2.3. Évolution du placement privé et de la location de services	10
2.4. Évolution de l'emploi	10
2.5. Perspectives du marché de l'emploi pour 2008.....	11
3. Points forts de l'année 2007	11
3.1. Mise en place d'espaces-emploi dans les ORP	11
3.2. Mise en place du projet CII-MAMAC	12
3.3. Intégration professionnelle des étrangers admis à titre provisoire (permis F)	13
4. Observatoire valaisan de l'emploi	13
5. Offices régionaux de placement.....	14
5.1. Gestion des ORP	14
5.2. Prestations des ORP.....	15
5.3. Evolution du travail des ORP.....	19
6 Mesures du marché du travail.....	20
6.1 Evolution des mesures du marché du travail.....	20
6.2 Offre de mesures du marché du travail.....	21
6.3 Financement des MMT	21
6.4 Mesures de formation.....	21
6.5 Mesures d'occupation	22
6.6 Mesures en entreprises	22
6.7 Mesures cantonales.....	22
7. Prestations spécifiques	23
7.1. Réduction de l'horaire de travail / Intempéries.....	23
7.2 Le contentieux.....	23
8. Caisses de chômage	25

9. Dépenses et financements	25
9.1. Effectif du personnel	25
9.2. Dépenses et financements.....	27
10. Objectifs 2008 du SICT et des ORP	29
11. Publications	30
12. Définitions et abréviations	30
12.1. Quelques définitions.....	30
12.2. Liste des abréviations.....	31
12.3. Liste des notes	32

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. 2007 en bref

Politique de l'emploi

Le Valais poursuit sa lutte contre le chômage saisonnier en se concentrant sur quatre axes.

La **lutte contre le chômage saisonnier** s'est poursuivie sur quatre axes : promouvoir la pluriactivité, encourager les engagements à l'année, inciter les collectivités publiques à mieux étaler les travaux publics et intensifier la lutte contre les abus à l'assurance-chômage.

Les efforts pour combattre le **chômage des jeunes** ont porté leurs fruits. Le nombre de jeunes au chômage a ainsi diminué de 16 % sur un an.

Le projet de **collaboration interinstitutionnelle** CII-MAMAC, basé sur la pratique des assessments et du case management des demandeurs d'emploi à problématiques multiples, a été mis en place. Le Service médical régional (SMR) de l'assurance-invalidité (AI) y est étroitement associé (*cf chap. 3.2.*).

Une nouvelle collaboration avec le Service de l'aide sociale permet de faciliter l'insertion professionnelle des **requérants d'asile admis à titre provisoire** et d'éviter qu'ils ne tombent à la charge du canton (*cf chap. 3.1.*).

Lutte contre le chômage

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage a obtenu un des meilleurs résultats sur le plan suisse.

Selon le reporting annuel du Secrétariat d'état à l'économie (SECO), le Valais a obtenu une nouvelle fois un résultat global meilleur que la moyenne suisse. Il maintient ainsi sa position dans le peloton de tête des cantons suisses.

	Indicateur 1 Nombre de jours d'indemnités	Indicateur 2 Entrées au chômage de longue durée en %	Indicateur 3 Arrivées en fin de droits en %	Indicateur 4 Réinscriptions en %
Valais 2007	119.9	10.7	8.0	5.5
Suisse 2007	161.2	19.5	13.8	3.8
Valais 2006	123.4	11.4	9.6	5.9
Suisse 2006	171.2	23.3	16.8	4.0

Les indicateurs de résultat du SECO pour les années 2006-2007

Les quatre indicateurs de résultats montrent que :

- le retour sur le marché du travail reste plus rapide en Valais qu'en Suisse ;
- le chômage de longue durée est moins marqué en Valais ;
- les arrivées en fin de droit sont moins nombreuses.

Seul le 4^{ème} indicateur, mesurant les réinscriptions au chômage, reste plus élevé en raison du nombre élevé de travailleurs bénéficiant de contrats de courte durée durant les saisons touristiques ou dans certains travaux agricoles et en raison de la précarité de l'emploi dans certaines branches.

L'amélioration des résultats a été moins forte en Valais qu'en moyenne nationale, à l'exception de l'indicateur relatif aux réinscriptions. On peut relever que l'évolution du marché du travail valaisan a été moins bonne que l'évolution sur le plan suisse. D'autre part, les potentiels d'amélioration diminuent à partir d'un certain seuil de résultats.

Main-d'œuvre étrangère

Le Valais continue à donner la priorité à la main-d'œuvre indigène.

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a continué à appliquer une **politique stricte de priorité de la main-d'œuvre indigène**. Pour éviter le dumping social et salarial, conséquence possible de la **libre circulation des personnes**, l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) a lancé une enquête dont les premiers résultats seront connus au 1^{er} semestre 2008.

2. Évolution du marché du travail en 2007

2.1. Évolution du chômage

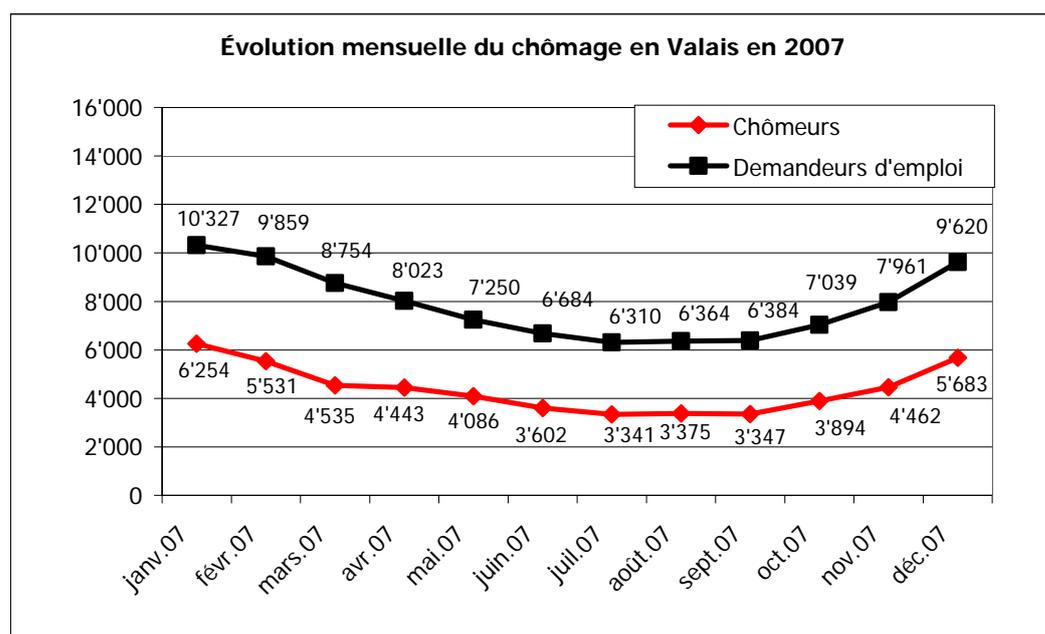
Le nombre de chômeurs a reculé de 427 à 4379, soit -8,9%.

Le taux de chômage a diminué de 0,3 point à 3,2%.

Le chômage a reculé une nouvelle fois en 2007. 4379 chômeurs en moyenne étaient inscrits chaque mois auprès des ORP (Offices régionaux de placement), soit 427 ou 8,9% de moins qu'en 2006. Le taux de chômage moyen a atteint 3,2%, soit un recul de 0,3 point en une année. Le taux valaisan était supérieur de 0,4 point au taux suisse, qui se montait à 2,8% (-0,5 point).

Le nombre de chômeurs a diminué rapidement dans la première moitié de l'année, de 6254 chômeurs en janvier à 3602 à la fin juin, soit une différence de 2652. La forte dynamique conjoncturelle a permis de maintenir l'emploi à un niveau élevé et le chômage à un niveau faible jusqu'en automne. Durant la deuxième moitié de l'année, la différence a été de 2342 personnes entre le mois où le chômage était le plus faible, c'est-à-dire juillet avec 3341 chômeurs et celui où le chômage était le plus élevé, c'est-à-dire décembre avec 5683 chômeurs. La remontée du chômage en fin d'année est due essentiellement à des facteurs saisonniers.

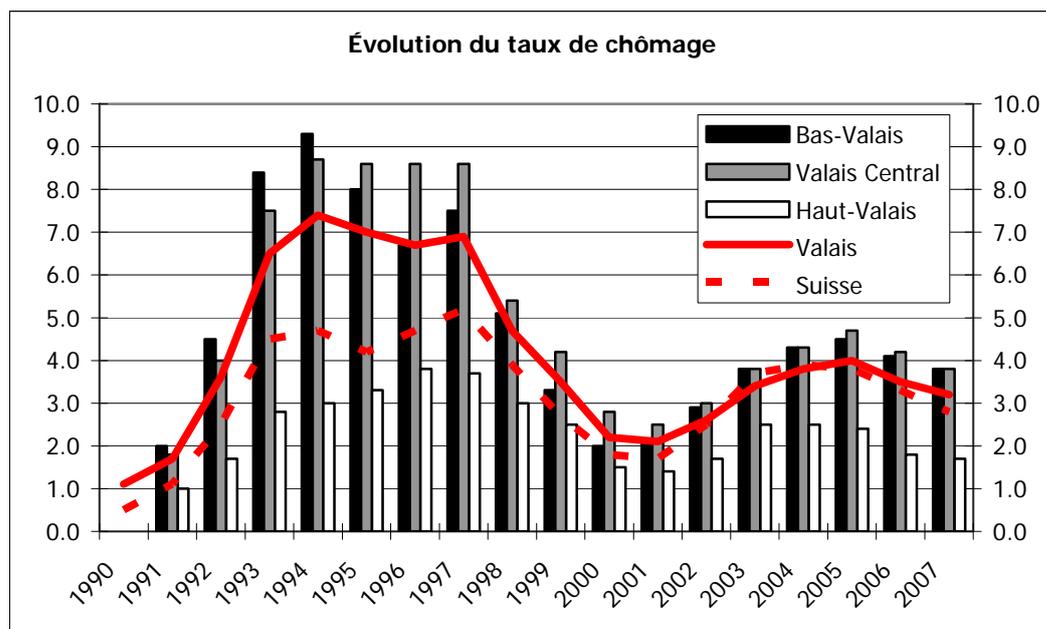
Le taux de chômage a reculé de 4,5% à 2,6% entre janvier et juin et s'est maintenu sous les 2,8% jusqu'à fin octobre. La reprise du chômage entre novembre et décembre (de 3,2% à 4,1%) est restée dans les mêmes proportions que pour la même période de l'année dernière.



Le taux de chômage moyen a atteint 1,7% dans le secteur primaire, 2,4% dans le secondaire et 4,3% dans le tertiaire.

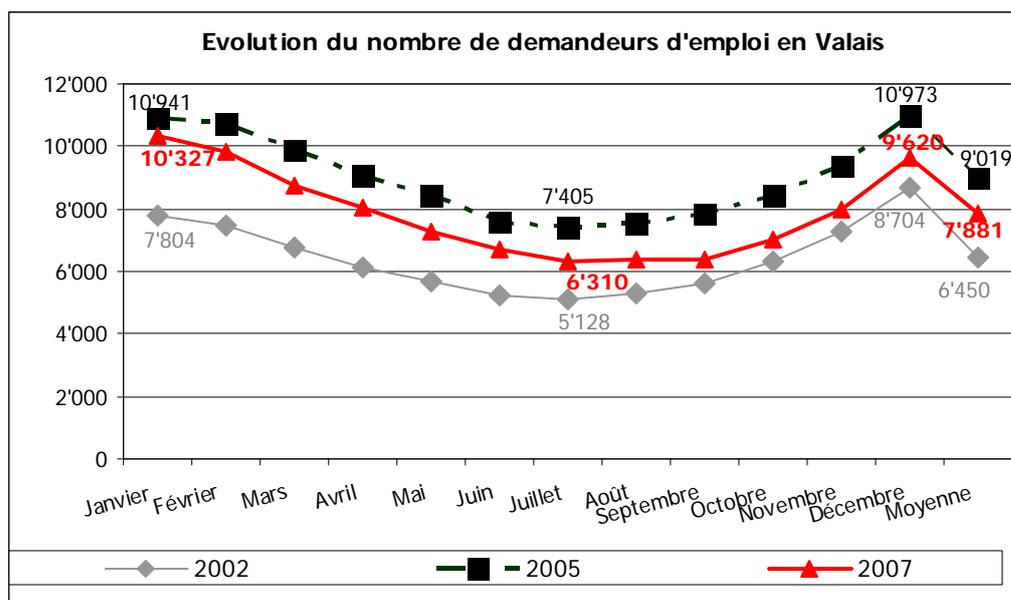
Par secteurs, le nombre moyen de chômeurs atteignait 182 dans l'agriculture (secteur primaire), pour un taux de chômage moyen de 1,7%. L'industrie et la construction (secteur secondaire) comptaient en moyenne 981 chômeurs pour un taux de chômage de 2,4%, alors que le secteur des services (secteur tertiaire) enregistrait une moyenne de 2811 chômeurs pour un taux de chômage moyen de 4,3%.

Par régions, le Haut-Valais comptait 667 chômeurs, soit 15% du total des chômeurs inscrits en Valais, le Valais Central 2022 (46% du total des chômeurs) et le Bas-Valais 1691 (39% du total des chômeurs). Le taux de chômage moyen a reculé dans les trois régions : -0,1 point à 1,7% dans le Haut-Valais, -0,4 point à 3,8% dans le Valais Central et -0,3 point à 3,8% dans le Bas-Valais.



Le nombre moyen de demandeurs d'emploi a reculé de 502 à 7881, soit 6% de moins qu'en 2006. Le niveau le plus bas a été atteint en juillet avec 6310 demandeurs d'emploi et le niveau le plus élevé en janvier avec 10 327 demandeurs d'emploi, soit une différence de 4017. Les conseillers en personnel ont suivi 105 personnes en moyenne mensuelle en 2007.

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi a reculé de 502 à 7881, soit 6% de moins qu'en 2006. Le niveau le plus bas a été atteint en juillet avec 6310 demandeurs d'emploi et le niveau le plus élevé en janvier avec 10 327 demandeurs d'emploi, soit une différence de 4017. Les conseillers en personnel ont suivi 105 personnes en moyenne mensuelle en 2007.



Les mouvements d'inscription et de désinscription sont toujours plus marqués.

On enregistrait simultanément, et paradoxalement, des mouvements plus marqués qu'il y a quelques années : près de 14 472 entrées et 15 108 sorties du chômage en 2007. L'importance de ces flux démontre la grande flexibilité du marché du travail valaisan, qui va de pair avec l'augmentation de la précarité pour un grand nombre de salariés. Cette situation implique une charge administrative importante pour les ORP, dont le volume est généralement sous-estimé.

	Minimum mensuel	Maximum mensuel	Moyenne annuelle
2007	6310	10327	7881
Différence 2006-2007	-285	-142	-502
2006	6595	10 469	8383
Différence 2005-2006	-810	-504	-636
2005	7405	10 973	9019
Différence 2004-2005	+265	+339	+297
2004	7140	10 634	8722
Différence 2003 - 2004	+434	+608	+732
2003	6706	10 029	7990
Différence 2002 -2003	+1578	+1325	+1540

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Valais

	Haut- VS	Sierre	Sion	Martigny	Monthey- St Maurice	Valais
Diff. 06-07	-4.6%	-11.8%	-4.9%	-4.5%	-6.7%	-6%
Diff. 05-06	-15.8%	-5.6%	-5.4%	-1.6%	-8.9%	-7.1%
Diff. 04-05	-6.5%	+11.9%	+2%	+9.4%	+1.3%	+3.3%
Diff. 03-04	+4.1%	+11.1%	+9.5%	+11%	+6.3%	+8.4%

Évolution des prises en charge par ORP

La région de Sierre est celle qui a connu la plus forte baisse du chômage en 2007.

L'évolution du nombre de prises en charge varie selon les régions socio-économiques. En 2007 c'est dans les régions de Sierre et Monthey-St-Maurice que la situation s'est le plus fortement améliorée, alors que le Haut-Valais avait connu la plus forte baisse du chômage en 2006. Sur les deux dernières années, c'est dans les régions de Sion et de Martigny que le nombre de demandeurs d'emploi a le plus faiblement reculé.

Évolution de la situation

Le marché du travail est en constante évolution. On peut faire les observations suivantes pour l'année 2007 :

- l'amélioration de la situation du marché du travail se fait sentir dans tous les secteurs professionnels ;
- le socle incompressible de chômage a encore diminué en 2007, bien que le Haut-Valais ait connu une situation de quasi plein emploi en été 2006 ;
- la diminution du chômage ne s'opère pas au même rythme dans toutes les régions socio-économiques ;
- l'expérience du chômage répété se généralise, même dans les secteurs d'activité non saisonnière ;
- l'entrée dans la vie active au terme d'une formation de base passe malheureusement encore trop souvent par une période de chômage, même si le chômage des moins de 25 ans est en forte régression.

2.2. Évolution de la main-d'œuvre étrangère

Les annonces et autorisations en faveur des ressortissants des anciens Etats de l'UE sont en augmentation.

Recrutement dans les 15 pays de l'UE / AELE

Signe de la bonne tenue de l'économie valaisanne et d'une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, les annonces et autorisations de travail en faveur des ressortissants des anciens Etats de l'Union européenne (UE) ont continué à augmenter en 2007. A noter l'augmentation très marquée du nombre

d'autorisations de séjour, qui s'explique par l'abandon des contingents depuis le 1^{er} juin 2007. L'effectif des frontaliers demeure stable en Valais depuis plusieurs années.

	2005	2006	2007	Diff. 06-07
Annonces	3573	4026	4268	+6%
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	8761	10 215	10 395	+1%
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	135	189	1203	+536%
Frontaliers (2 ^{ème} trimestre)	1631	1595	1700	+6%

Annonces et autorisations de travail en faveur de ressortissants UE15 / AELE

Recrutement dans les 8 nouveaux Etats de l'UE

Le recrutement de main-d'œuvre provenant des 8 nouveaux Etats de l'UE reste contingenté et les demandeurs d'emploi valaisans gardent la priorité.

Jusqu'au 1^{er} avril 2006, le recrutement dans ces pays était admis uniquement pour l'agriculture. Depuis, les employeurs peuvent recourir à de la main-d'œuvre pour n'importe quelle branche d'activité. Ce recrutement est cependant contingenté et soumis aux conditions de la priorité des travailleurs indigènes et du respect des conditions de travail et des usages en matière de salaire.

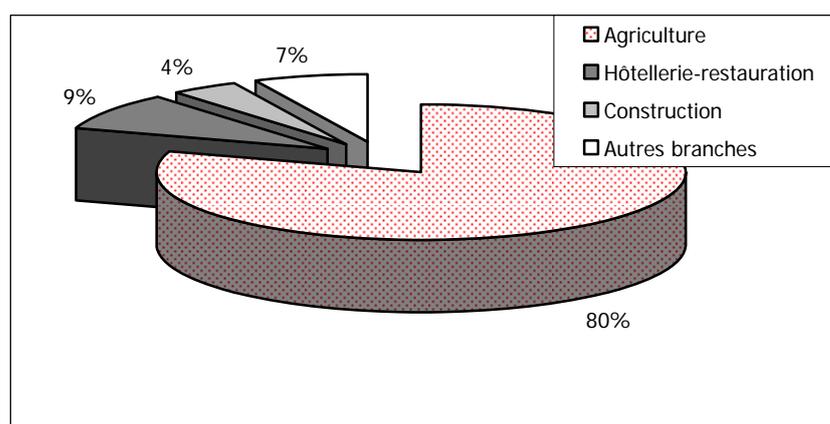
Le SICT a maintenu une pratique très stricte afin de donner la priorité aux demandeurs d'emploi valaisans. Néanmoins, le nombre d'autorisations a sensiblement augmenté, les branches de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration peinant à trouver la main-d'œuvre sur le marché indigène.

	2005	2006	2007	Diff. 06-07
Autorisations de courte durée (<12 mois, permis L)	100	339	573	+69%
Autorisations de séjour (5 ans, permis B)	0	9	8	

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de l'UE8 en 2007

L'essentiel des autorisations ont été délivrées dans l'agriculture et l'hôtellerie-restauration de montagne.

L'essentiel des autorisations de travail ont été délivrées dans l'agriculture et dans l'hôtellerie-restauration de montagne.



Répartition des autorisations de travail UE8 par branches d'activité en 2007

Recrutement dans les pays tiers

Seuls des personnels qualifiés ou spécialisés en provenances des pays tiers peuvent être engagés.

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'UE, seuls des personnels qualifiés ou spécialisés en provenance de ces pays peuvent être engagés.

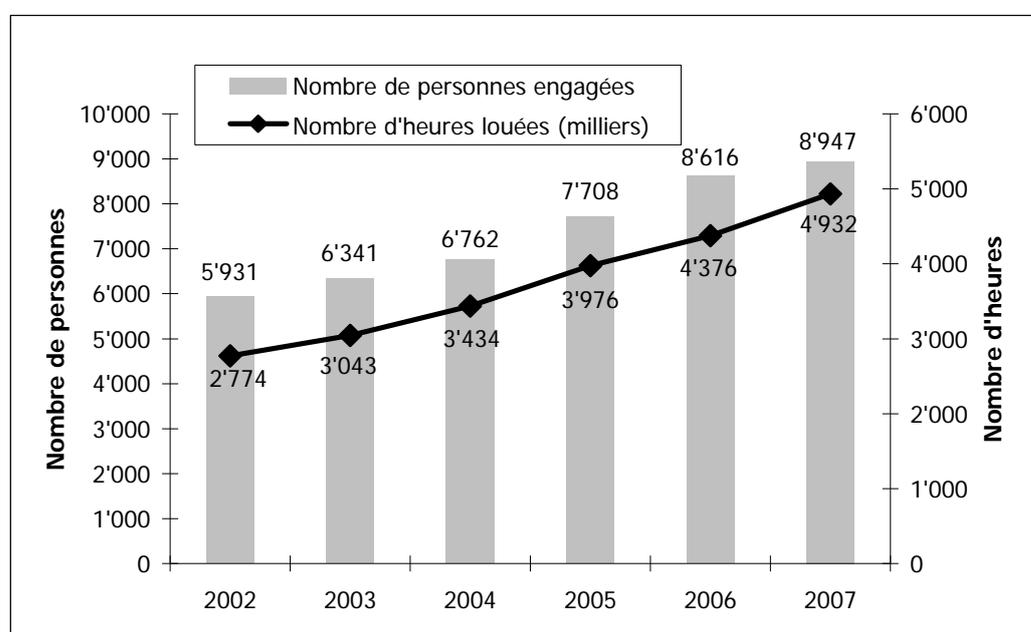
	2004	2005	2006	2007	Diff. 06-07
Autorisations de moins de 4 mois	344	686	623	404	-35%
Autorisations de courte durée contingentées	20	278	323	165	-49%
Autorisations à l'année	118	41	35	40	+14%
Autorisations dans le domaine de l'asile	671	580	578	697	+20%
TOTAL	1153	1585	1559	1276	-18%

Autorisations de travail en faveur de ressortissants de pays tiers

2.3. Évolution du placement privé et de la location de services

Le nombre d'heures de travail intérimaire a crû de 13% en 2007 et celui du nombre de travailleurs intérimaires de 4%.

Le travail intérimaire est en constante augmentation depuis 2002. Ce phénomène touche toute la Suisse. En Valais, le volume en heures du travail intérimaire a crû de près de 13% en 2007, celui du nombre de travailleurs intérimaires de 4%. A noter que depuis 2005, le nombre d'intérimaires étrangers est supérieur aux intérimaires de nationalité suisse.



Évolution du travail intérimaire en Valais

	2003	2004	2005	2006	2007
Suisses	58.6%	54%	48.6%	47%	46%
Etrangers	41.4%	46%	51.4%	53%	54%

Évolution de la provenance des travailleurs loués en Valais

2.4. Évolution de l'emploi

La construction est le plus gros employeur du Valais.

Selon le recensement des entreprises 2005, la construction est la branche qui offre le plus grand nombre d'emplois en Valais (12,3% du total des emplois du secondaire et du tertiaire). Elle est suivie par la branche santé/activités sociales (12,1%) et l'hôtellerie-restauration (11,7%).

Le nombre d'emplois a augmenté de 2,7%.

Selon la statistique de l'emploi (STATEM) de l'Office fédéral de la statistique, le nombre d'emplois a augmenté de 2,7% en Suisse et même de 3,2% pour la région lémanique. Le nombre des femmes a progressé de 3,4%, celui des hommes de 2,7%.

mes de 2,2%. Le nombre des emplois à temps partiel, principalement ceux occupés par des femmes, a progressé de 3% et celui des emplois à plein temps de 2,6%. L'indice des places vacantes est passé de 167,8 à 195,5 points, soit une augmentation de 16,6%. La hausse la plus élevée a été enregistrée dans la branche de la construction des machines avec 50%.

Les emplois du canton du Valais ne sont plus comptabilisés séparément, mais sont inclus dans la région lémanique. L'évolution des emplois en Valais suit en général plutôt la tendance nationale que la tendance de la région lémanique.

2.5. Perspectives du marché de l'emploi pour 2008

Le KOF est optimistes concernant l'évolution de la conjoncture en 2008.

Les prévisions du KOF, l'institut de recherche conjoncturel de l'EPFZ, sont très positives pour l'ensemble de l'économie suisse pour 2008. La forte croissance est due à une conjoncture intérieure robuste et à une consommation privée en expansion. L'emploi devrait augmenter, mais de manière moins dynamique qu'en 2007 et le chômage devrait régresser. Le taux de chômage devrait descendre à 2,3% sur le plan suisse, alors qu'il était de 2,8% en 2007.

Selon le SECO, le taux de chômage suisse atteindra 2,5% en 2008.

Selon les prévisions du SECO, l'emploi augmentera encore en 2008 avec un taux de croissance de 1,5%. Contrairement au KOF, le SECO prévoit un taux de chômage de 2,5% pour 2008.

3. Points forts de l'année 2007

3.1. Mise en place d'espaces-emploi dans les ORP

Les espaces-emploi des ORP répond à des nouveaux besoins et offre des services complémentaires aux prestations régulières des ORP.

La mise en place d'espaces-emploi dans les ORP répond à des attentes nouvelles des usagers, des autorités politiques, des entreprises ou des partenaires institutionnels. Ces nouveaux besoins renforcent l'idée d'un « service public de l'emploi », qui mette à disposition de publics plus larges une information complète sur le marché du travail, les entreprises et les postes de travail qu'elles proposent. Dans le même temps, les ORP devraient s'affirmer comme des centres de compétences pour toutes les questions touchant à l'emploi.

Pour mettre ces divers publics en prise avec le marché du travail et avec les entreprises, l'espace-emploi doit offrir des services complémentaires à l'activité régulière de l'ORP.

Espace documentaire

Un espace documentaire.

- marché du travail (annonces, bornes SSI, places vacantes)
- entreprises (listes, profils de poste de travail)
- outils facilitant la recherche d'emploi (PC, internet, documentation)

Lieu d'appui aux démarches personnelles

Un lieu d'appui aux démarches personnelles de recherche d'emploi.

- aide dans les démarches de recherche d'emploi
- pratique du bilan professionnel ORP et du profiling/matching

Ateliers-workshops pour des publics cible spécifiques

Des ateliers pour des publics cible spécifiques.

- recherche d'emploi
- sensibilisation aux mesures du marché du travail
- analyse des difficultés et obstacles à la réinsertion (saisonniers, jeunes, plus de 50 ans, enseignants, universitaires, non-qualifiés, etc.)
- information sur les branches professionnelles

Un support pour les contacts avec les entreprises.

Support pour l'échange et les rencontres avec les entreprises

- besoins en main-d'œuvre
- signalement, enregistrement et diffusion des places vacantes
- sélection de personnel
- problématiques RH
- évolution du contexte professionnel

Chaque ORP dispose dorénavant d'un espace-emploi créé avec des moyens différents, en tenant compte des caractéristiques régionales et des ressources à disposition. Ce travail devra être poursuivi en vue de proposer à moyen terme un instrument offrant les mêmes services dans toutes les régions.

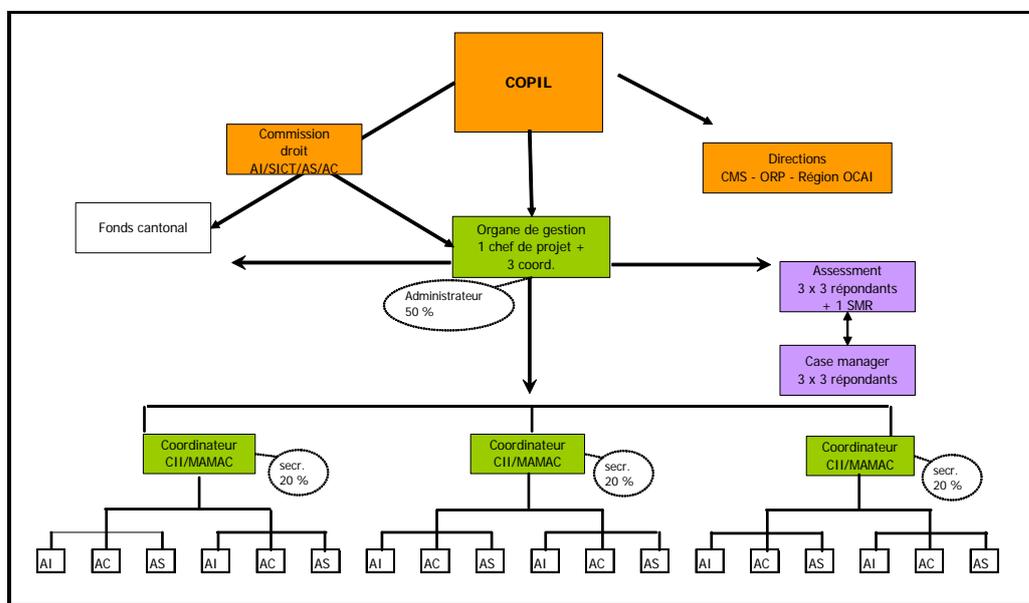
3.2 Mise en place du projet CII-MAMAC

CII-MAMAC est centré sur les personnes présentant des problématiques complexes.

« CII-MAMAC » est un processus de collaboration interinstitutionnelle, centré sur les personnes présentant une problématique complexe, porté conjointement par l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale. Il comprend :

- une évaluation commune (« assessment »), portant sur la capacité de travail de ce public et leur aptitude à s'intégrer au marché du travail ;
- la définition contraignante de mesures visant une réinsertion sur le marché primaire du travail ;
- la désignation de l'une de ces institutions, chargée d'appliquer ces mesures et de gérer les cas (case management) pour le compte des trois institutions partenaires.

Les personnes présentant une problématique complexe qui reçoivent des prestations d'au moins une de ces trois institutions (ou pour lesquelles une procédure a été entamée dans ce sens) et qui ont de réelles chances de réinsertion, constituent le groupe cible du projet MAMAC.



Organigramme du projet CII-MAMAC

La collaboration précoce entre AI, AC et aide sociale permet de traiter plus rapidement un plus grand nombre de cas.

La collaboration précoce entre l'AI, l'AC et l'aide sociale doit permettre de traiter davantage de cas dans les meilleurs délais, en tenant compte de la capacité résiduelle de travail et des situations particulières. Il est ainsi possible de limiter le renvoi de ces personnes d'une institution à l'autre et de les réinsérer dans le marché primaire du travail grâce à des mesures plus ciblées. Le but de l'opération est de réduire les coûts de la sécurité sociale.

Le Valais est très avancé dans cette démarche.

En 2008, CII-MAMAC fera l'objet d'un monitoring rigoureux, ce qui permettra une évaluation du projet à l'échelon national.

Soutenus par une volonté explicite du Conseil d'Etat, le SICT et les ORP valaisans, l'Office cantonal AI, le Service médical Rhône ainsi que les centres médico-sociaux (CMS) se sont engagés dans ce projet d'envergure nationale et font figurer le Valais parmi les cantons les plus avancés dans cette démarche.

Pour ces institutions, 2007 a été une année de mise en place de l'organisation et des processus de travail, de formation des collaborateurs et de traitement des premières situations. A la fin de l'année, 48 situations avaient été proposées dont 37 activées. Une première évaluation a mis en évidence la nécessité d'étendre le modèle de prise en charge à d'autres formes de la collaboration interinstitutionnelle. L'année 2008 sera consacrée au suivi de l'expérience, conformément aux exigences d'un monitoring rigoureux, ce qui permettra une évaluation sérieuse de ce projet à l'échelon national.

3.3. Intégration professionnelle des étrangers admis à titre provisoire (permis F)

Les mesures d'intégration pour les requérants d'asile autorisés à travailler impliquent une coordination entre les ORP et le secteur « asile » du service de l'action sociale.

Dès le 1er janvier 2008, les détenteurs d'un livret F qui résident en Suisse depuis plus de 7 ans tombent à la charge des cantons et des communes. Parallèlement, les titulaires de ces livrets bénéficient d'un accès facilité à l'emploi par rapport aux autres requérants.

Les mesures d'intégration professionnelle pour les requérants d'asile autorisés à travailler impliquent une coordination entre les domaines de l'assurance-chômage et la section « asile » du Service de l'action sociale. C'est pourquoi tous les ORP ont été invités dès l'automne 2007 à adopter les modalités de collaboration déjà mises en place dans la région de Sion.

Des répondants ont été désignés dans les bureaux et les unités d'accueil du secteur « asile » ainsi que dans les ORP valaisans. Ils sont chargés notamment de :

- déterminer les détenteurs de permis F en situation de pouvoir travailler ;
- évaluer leur employabilité ;
- encourager les mesures possibles (bilan professionnel et techniques de recherche d'emploi, stages, programmes d'occupation, cours de français) visant à améliorer leur employabilité si le placement dans le marché primaire du travail n'est pas immédiatement possible ;
- coordonner le suivi des situations en vue d'un placement en entreprise ;
- réorienter les personnes vers le secteur « asile », en cas d'une inaptitude au travail, qu'elle soit passagère ou définitive.

4. Observatoire valaisan de l'emploi

En 2007, l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) a travaillé sur les projets suivants :

- Recensement des entreprises 2005 : l'OVE a publié les résultats concernant le canton du Valais dans le cadre du recensement des entreprises effectué tous les 3 à 4 ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS).
- Depuis juillet 2007, l'OVE élabore chaque mois un tableau de bord qui contient des graphiques sur le chômage.
- Un rapport a été publié concernant l'analyse des profils des demandeurs d'emplois qui, entre janvier et octobre 2007, ont travaillé en dehors du canton, mais qui sont inscrits dans un ORP valaisan.

Les services offerts par le projet VS-link ont été professionnalisés et consolidés.

- Une analyse du socle du chômage a débuté en 2007 et se terminera au printemps 2008.
- L'OVE est en train de mettre en place un réseau de veille du marché du travail, c'est-à-dire un réseau d'experts (conseillers ORP, personnes-clefs de l'économie valaisanne) qu'il entend interroger périodiquement par le biais de sondages. Le but est de mieux comprendre le marché du travail et d'anticiper des tendances, mais aussi d'identifier des problématiques à traiter par l'OVE.
- VS-link, un des projets phares de l'OVE, a connu d'importants développements en 2007, toujours dans l'optique de la lutte contre l'exode des compétences. Le réseau d'entreprises valaisannes et de Valaisans hautement qualifiés s'est élargi, les services ont été consolidés et le site Internet www.vslink.ch professionnalisé. De plus, la mise en place d'une structure pérenne pour VS-link a été préparée afin d'assurer l'avenir du réseau.
- L'OVE a poursuivi la coordination du projet Easy2works.vs, projet piloté par les chefs du SICT et du Service du développement économique (SDE) et mené à bien par la HES-SO Valais et la Fernfachhochschule à Brigue. Il veut analyser la pertinence d'installer des centres de télétravail en Valais et la faisabilité d'une telle démarche.
- En 2007, l'OVE a également participé à un groupe de travail interdisciplinaire « Jeunes en difficultés », coordonné par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand et regroupant des partenaires de l'éducation, du monde du travail et du social.
- Dans le cadre de l'enquête de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) sur les emplois faiblement qualifiés, l'OVE mène une enquête sur les emplois dans le tourisme en Valais. L'objectif est d'obtenir des informations sur les opportunités d'emplois pour les faiblement qualifiés dans cette branche (établir les caractéristiques de ces emplois et les profils des demandeurs d'emploi).
- L'OVE a mené une étude sur le chômage saisonnier entre mars 2007 et février 2008, en n'étudiant que les flux mensuels d'inscriptions au chômage et d'annulations, sans tenir compte du chômage résiduel. Cette analyse met bien en évidence la complexité de la question de la saisonnalité dans le tourisme.
- Sur mandat de la Commission tripartite, l'OVE effectue, dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes de l'UE, une enquête sur le niveau des salaires en 2006 au sein des sociétés des remontées mécaniques valaisannes (RMV).

5. Offices régionaux de placement

5.1. Gestion des ORP

Politique du personnel et traitement des dossiers

Le nombre de postes de travail dans les ORP a diminué en raison de la baisse du chômage.

La politique du personnel a été différente de celle pratiquée les années précédentes en raison de la baisse du chômage enregistrée dès 2006. L'enveloppe budgétaire allouée aux ORP par le SECO dépendant directement du nombre de demandeurs d'emploi, il a fallu réduire le nombre de postes de travail et réaménager l'ensemble du dispositif de lutte contre le chômage.

En 2007, les mouvements de personnel (toutes fonctions confondues) ont été plus nombreux que ces dernières années, puisqu'on a enregistré :

- 4 départs à la retraite
- 1 licenciement
- 1 congé sabbatique
- 1 transfert d'un ORP à un autre
- 1 remplacement
- 5 départs volontaires pour une nouvelle orientation professionnelle
- 15 réductions volontaires du taux d'activité.

De plus, les collaborateurs non concernés par ces mesures ont été invités à accepter une réduction salariale avec une compensation proportionnelle sous forme de vacances supplémentaires ou sous forme d'une réduction de leur temps de travail hebdomadaire.

La charge de travail dans les ORP valaisans s'est stabilisée à 105 dossiers en moyenne par conseiller.

Grâce à la compréhension du personnel et aux mesures prises, la réduction budgétaire découlant de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi a pu être menée à bien. La charge de travail dans les ORP du Valais s'est ainsi stabilisée à 105 dossiers en moyenne par conseiller comme en 2006.

	2005	2006	2007
Valais	111.7	105.3	105.5
Suisse	116.4	108.1	101

Nombre annuel moyen de dossiers par conseiller en personnel

Formation du personnel

L'offre de cours a été réduite en raison des économies découlant de la baisse du chômage.

La recherche d'économies a également touché le domaine de la formation du personnel. L'offre de cours a été temporairement réduite et des manifestations basées sur l'échange d'expériences ont été proposées en contrepartie. Il est en effet important de permettre aux ORP de s'adapter aux exigences complexes de leur activité et de fournir au personnel les ressources qui soutiennent ses compétences professionnelles et sa motivation.

Priorité a été donnée à l'application de l'art. 119b OACI, qui oblige le personnel des ORP à obtenir de préférence un brevet fédéral de conseiller en personnel

Priorité a également été donnée à l'application de l'art. 119b OACI, qui oblige depuis juillet 2004, le personnel des ORP à obtenir de préférence un brevet fédéral de conseiller en personnel ou à attester d'une reconnaissance d'équivalence obtenue auprès de l'Association des offices suisses du travail (AOST) pour le personnel entré en fonction avant cette date. En décembre 2007, 70% des conseillers en personnel des ORP valaisans satisfaisaient à ces exigences. Le taux de 80% fixé comme objectif 2008 par le SECO devrait être atteint sans problème, puisque 15 conseillers en personnel valaisans devraient encore passer les examens du brevet fédéral en 2008.

D'autres formations spécifiques ont concerné les collaborateurs des ORP désignés comme coordinateurs régionaux ou répondants dans le cadre du projet national CII-MAMAC (*cf. chap. 3.3*). Ces formations visaient à l'acquisition de compétences en matière d'assessment, de case management et de mise en œuvre de plans et de mesures de réinsertion, qui sont les composantes d'un modèle de prise en charge interinstitutionnelle pour des cas suivis en commun par l'AI et les services sociaux.

5.2. Prestations des ORP

Activités en lien avec les entreprises

La volonté d'être en prise avec les préoccupations des entreprises pour les questions de recrutement de personnel se concrétise par une augmentation des

Les prestations destinées aux entreprises ont été augmentées.

Les contacts avec les entreprises devraient être planifiés en fonction des besoins ciblés des demandeurs d'emploi.

prestations en lien avec elles. Le développement des contacts avec les entreprises dans toutes les régions socio-économiques permet notamment de :

- dynamiser la prospection d'emplois auprès des employeurs ;
- informer les entreprises sur les prestations de l'ORP ;
- favoriser le placement des demandeurs d'emploi ;
- mettre en œuvre les décisions de mesures en entreprises pour des demandeurs d'emploi qui en ont besoin.

Les ORP devraient pouvoir, à terme, planifier les visites aux employeurs sur la base des besoins ciblés de demandeurs d'emploi. Il faudrait systématiser certaines stratégies de prospection d'emploi et de fidélisation d'entreprises qui proposent régulièrement des postes de travail adaptés aux personnes suivies dans les ORP.

	Premiers contacts	Contacts de suivi	Total
Monthey –St-Maurice	135	188	323
Martigny	109	428	537
Sierre	201	397	598
Sion	197	2159	2356
Haut-Valais	258	1286	1544
Total Valais	900	4458	5358

Statistiques des contacts entreprises en 2007

Le nombre de contacts avec les entreprises a pu être intensifié en 2007, puisqu'ils ont passé de 4908 à 5358, après avoir doublé en 2006. Cette pratique a des effets visibles sur le signalement des postes vacants, le placement des personnes en entreprise ainsi que la réduction du chômage et de ses coûts.

	2005	2006	2007
Acquisition de places vacantes	4369	5567	6585
Assignations à des places vacantes	7378	9276	10 071
Placements et assignations à des gains intermédiaires	2404	2313	2037

Résultats des contacts avec les entreprises

Les contacts avec les entreprises démontrent que la tendance à la recherche de personnel qualifié se poursuit.

Les contacts avec les entreprises démontrent entre autres :

- que la tendance à la recherche de personnel plus qualifié se renforce ;
- qu'il y a souvent inadéquation entre la demande de main-d'œuvre et les candidats offerts par les ORP ;
- que les ORP doivent toujours plus souvent négocier l'engagement de personnel ne répondant que partiellement aux exigences de l'employeur ;
- que les ORP ont développé de très bonnes collaborations avec les agences de travail temporaire en matière de placement de personnel.

	2005	2006	2007
Allocations d'initiation au travail (AIT)	280	245	218
Stages d'essai et d'aptitudes	971	924	796
Stages de formation (3 mois)	326	239	242
Stages professionnels (6 mois)	195	199	97

Mesures du marché du travail en entreprises

Le placement en entreprise s'accompagne souvent ou est précédé de mesures de réinsertion financées par l'assurance-chômage. Celles-ci contribuent à permettre l'adaptation des demandeurs d'emploi aux exigences professionnelles de leur nouvelle occupation ou à leur reconversion dans une autre activité. Le

La diminution du nombre de stages de formation et de stages professionnels s'explique par le recul du chômage des jeunes.

nombre de décisions de ces mesures en entreprises démontre l'important effort fourni par les ORP pour contribuer à l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Si le nombre de décisions allocations d'initiation au travail s'est maintenu à un niveau plutôt élevé, le nombre de stages de formation et de stages professionnels a, au contraire, diminué. La raison en est une forte diminution du chômage des jeunes, auxquels ce genre de mesures est particulièrement indiqué pour bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Prestations destinées aux demandeurs d'emploi

Séances d'information

Le nombre de séances d'information en petits groupes a diminué.

Vu la diminution des inscriptions au chômage, les séances d'information en petits groupes, destinées aux nouveaux demandeurs d'emploi, ont été moins nombreuses qu'en 2007. Toutefois, le nombre de participants demeure élevé en raison d'un flux important d'inscriptions au chômage et de désinscriptions.

	Haut-VS	Sierre	Sion	Martigny	Monthey-St Maurice	Total
Séances	46	52	94	69	59	322
Invités	1221	1353	1966	1443	1358	7341
Participants	739	789	1241	935	828	4532

Journées d'information organisées en 2007

Des journées d'information sont organisées pour des publics cibles spécifiques

Des séances pour des publics cibles de chômeurs sont organisées sous des formes différentes selon les besoins :

- séances spécifiques pour les chômeurs saisonniers de la construction et de l'hôtellerie ;
- ateliers d'accompagnement à la recherche d'emploi en cas de chômage saisonnier ou pour des publics cibles ;
- ateliers de motivation pour les chômeurs de longue durée.

Entretiens de conseil et de suivi

Le délai entre l'inscription au chômage et le premier entretien à l'ORP a pu être réduit à 16 jours.

Les ORP valaisans ont mené 88 752 entretiens de conseil et de suivi en 2007. Ce chiffre est en léger recul en raison de la diminution du chômage. Le suivi des situations est intensif, puisque le nombre d'entretiens par demandeur d'emploi s'est élevé de 0,8 à 1 en moyenne mensuelle en deux ans. La part des demandeurs d'emploi qui ont eu plus d'un entretien par mois a augmenté ; il s'agit généralement des personnes qui ont des difficultés à trouver une nouvelle activité professionnelle. Enfin, le délai entre l'inscription au chômage et le premier entretien à l'ORP a pu être réduit à 16 jours.

	2005	2006	2007
Valais	91 297	91 434	88 752

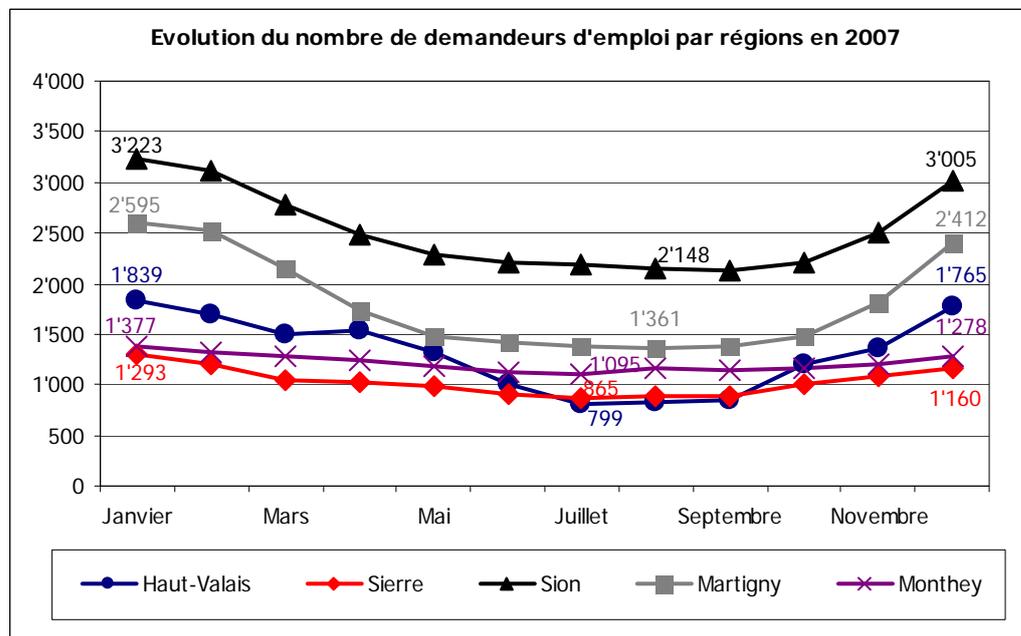
Nombre d'entretiens de conseil et de suivi

Les entretiens de conseil et de suivi demeurent un instrument fondamental de travail, au vu de la complexité des situations à prendre en compte. Les entretiens sont le moment où sont développés les moyens d'activer les recherches d'emploi ou de les relancer après des démarches infructueuses. Ils impliquent que les conseillers ORP maîtrisent un ensemble d'approches ou disposent de mesures contribuant au développement des demandeurs d'emploi, qui doivent souvent faire le deuil d'une situation, se resituer par rapport au marché du travail, se former, envisager un nouveau style de vie et recourir à un appui inter-institutionnel favorisant leur réinsertion.

Les variations saisonnières sont différentes selon les régions et les périodes.

Gestion des flux saisonniers

Les variations saisonnières du chômage sont plus ou moins marquées suivant les régions. Alors que le nombre de nouvelles inscriptions se situe entre 700 et 900 en période de faible chômage, il est passé à plus de 1500 en octobre et même à 2830 en décembre. A noter que ces variations saisonnières sont les plus marquées dans les régions du Haut-Valais, de Sion et de Martigny.



Remarque : Dans le centre du Valais, les régions socio-économiques ne correspondent pas tout à fait au même rayon d'action que celui des ORP de Sion et Sierre

Les ORP valaisans ont généralisé une gestion des flux saisonniers dans le domaine de la construction.

Les ORP valaisans ont introduit des mesures pour optimiser et faciliter la prise en charge et le suivi des chômeurs saisonniers. Depuis 2006, ils ont généralisé une gestion des flux saisonniers dans le domaine de la construction, qui a permis de maîtriser la charge moyenne de travail et d'accorder plus d'attention aux demandeurs d'emploi sans perspective de reprise de travail.

Le problème de la saisonnalité confronte les ORP à un état d'esprit difficile à changer. « On a droit au chômage », pense-t-on souvent comme demandeur d'emploi, sans considérer qu'un certain nombre de conditions doivent être remplies. Ce type de réaction fait écho à l'attitude de certains employeurs qui, par habitude, facilité ou intérêt, ne cherchent pas à annualiser le temps de travail de leur personnel quand cela est possible ; les licenciements répétés de ce personnel, en général fidélisé à l'entreprise, ne laissent que peu de marge de manœuvre aux ORP pour du placement temporaire dans d'autres secteurs.

La gestion des flux saisonniers permet d'optimiser la prise en charge et le suivi des chômeurs saisonniers, en intensifiant certains contrôles en rapport avec le droit à l'assurance-chômage et le respect des prescriptions, ainsi qu'en demandant une contre-prestation qui incite à quitter le chômage le plus rapidement possible. Parmi les mesures prises, les contacts étroits avec les entreprises permettent aussi de cibler les efforts sur les demandeurs d'emploi qui ont le plus besoin d'aide à la recherche d'emploi, de qualification par des mesures ou encore d'appui en matière de placement parce qu'ils ne sont eux-mêmes pas assurés de leur réengagement par leur dernier employeur.

Il faut reconnaître que les ORP n'ont plus guère de possibilités de contribuer à améliorer la situation, notamment pour le chômage hivernal touchant le secteur de la construction. La mise au chômage répété apparaît trop fréquemment dans ce secteur comme un instrument intégré à la gestion du personnel de certaines entreprises. Cela représente un coût non négligeable pour l'assurance-

chômage, qui pourrait être considéré comme inacceptable par les partenaires sociaux d'autres milieux économiques ou par d'autres régions du pays qui ne connaissent pas un tel phénomène. Ce constat plaide pour une recherche urgente de solutions entre patronat et syndicats, à défaut de quoi il faudra que les politiques prennent aussi leurs responsabilités.

Sanctions

De par la loi, les ORP ont aussi pour mission d'opérer des contrôles, de lutter contre les abus et de prononcer des sanctions.

Le motif de sanction le plus répandu reste l'absence ou l'insuffisance de recherches d'emploi.

La loi prévoit des sanctions d'une durée maximale de 60 jours de suspension d'indemnités selon la catégorie et la gravité de la faute commise par l'assuré. Le motif de sanction le plus répandu reste l'absence ou l'insuffisance de recherches d'emploi. D'autres sanctions, moins nombreuses, concernent le non-respect d'obligations, à savoir : refus d'un travail convenable, non-participation à un cours auquel la personne a été assignée, non-respect des prescriptions de contrôle et des instructions de l'ORP ou encore communication délibérée d'indications fausses ou incomplètes.

Le taux de sanctions est plus élevé dans les régions socio-économiques où l'activité saisonnière est la plus développée.

Le taux de sanctions est plus élevé dans les régions socio-économiques où l'activité saisonnière est plus développée. Le taux de sanction moyen reste faible en Valais par rapport à la moyenne suisse (51.5 par 1000 demandeurs d'emploi).

	2005	2006	2007
Monthey –St-Maurice	30.5	32.3	30.1
Martigny	34.0	42.5	36.3
Sierre	27.5	41.9	42.6
Sion	18.7	24.9	26.0
Haut-Valais	64.9	75.4	48.8
Valais	35.1	43.4	34.7

Moyenne mensuelle des sanctions par 1000 demandeurs d'emploi

5.3. Evolution du travail des ORP

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemni- sés		Indicateur 2 Entrées en chô- mage de longue durée en %		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits en %		Indicateur 4 Réinscriptions en %	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Monthey-St Mce	140.56	136.92	15.22	14.12	11.57	10.27	6.57	6.02
Martigny	118.69	116.76	10.34	8.97	9.98	8.34	5.64	5.09
Sierre	125.89	120.64	12.81	11.93	10.32	7.9	6.39	5.64
Sion	135.69	132.81	15.26	13.91	12.73	10.36	5.65	5.72
Haut-Valais	94.68	94.72	4.70	5.82	4.76	3.72	5.48	5.26
Valais	123.4	119.9	11.4	10.72	9.73	7.98	5.83	5.5
Suisse	166.8	161.2	23.3	19.48	16.85	13.79	3.94	3.79

Indicateurs de résultats par régions pour les années 2006-2007

Il existe des disparités régionales dans les résultats.

Les indicateurs de résultat mettent en évidence des disparités régionales dans les résultats obtenus dans la lutte contre le chômage. Plusieurs critères interviennent pour expliquer les différences : volume de chômage, amplitude des variations saisonnière, caractéristiques socio-économiques régionales, etc.

La durée d'indemnisation des chômeurs valaisans est une des plus faibles de Suisse. Le chômage de longue durée et les arrivées en fin de droit continuent à évoluer dans un sens favorable. Les réinscriptions au chômage demeurent le point faible du marché du travail valaisan, principalement en raison de la forte saisonnalité de l'activité dans certaines branches économiques.

Le retour sur le marché du travail des personnes présentant des situations complexes demeure une priorité.

La collaboration interinstitutionnelle

Le retour sur le marché du travail d'un nombre croissant de personnes présentant des situations complexes reste une priorité, même si le chômage de longue durée et le nombre de personnes fin de droit sont plutôt faibles en Valais.

Les collaborations interinstitutionnelles développées ces dernières années se sont poursuivies dans cette optique. Les atteintes à la santé, une précarisation croissante de certaines catégories de chômeurs, voire la mise à l'écart durable du monde du travail de nombreuses forces vives ne doivent pas être des fatalités rendant impossible la réinsertion professionnelle.

La diversité des problèmes de ces demandeurs d'emploi en situation de précarisation ou la nature des obstacles à leur réinsertion oblige les ORP à adapter constamment leurs prestations aux besoins de ces personnes.

C'est pourquoi les ORP valaisans se sont associés notamment avec l'Office cantonal AI et le Service de l'action sociale, pour le développement en Valais du projet national CII-MAMAC (*cf. chap. 3.3*). Ce projet favorise une gestion commune des cas lorsque les problèmes de santé risquent de rendre difficile le retour sur le marché primaire du travail. Il faut espérer que le modèle de prise en charge CII-MAMAC puisse se généraliser à l'ensemble des partenaires institutionnels contribuant à la réinsertion professionnelle. La collaboration entre les ORP et les centres d'information et d'orientation (CIO) s'inspire de ces pratiques et une démarche pourrait être réactivée dans ce sens avec les CMS en 2008.

6 Mesures du marché du travail

6.1 Evolution des mesures du marché du travail

En 2007, l'objectif principal a été de proposer une offre de mesures aussi large que possible malgré le recul du chômage.

L'objectif principal pour 2007 a été de proposer une offre de mesures aussi large que possible malgré le recul du chômage. Les mesures financées par l'AC ont pu être mises à disposition sans dépassement du plafond de financement. L'utilisation des mesures du marché du travail fédérales s'est plutôt stabilisée en 2007 par rapport aux années précédentes.

L'évolution a été différente pour les mesures cantonales destinées aux personnes en fin de droit. Le nombre de contrats d'insertion professionnelle a reculé, ce qui prouve que les personnes en fin de droit ont également bénéficié de l'amélioration du marché du travail.

	2005	2006	2007	Diff. 06-07
Mesures fédérales	<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Diff. en %</i>
Cours	89 961	81 179	76 762	-5.5%
Allocations d'initiation au travail	22 620	20 095	19 700	-2%
Allocations de formation	3009	948	900	-5%
Programmes d'emploi temporaire (y.c. semestres de motivation)	87 279	100 701	101 846	+1%
Stages en entreprise	10 473	8732	5717	-34%
Soutien d'une activité indépendante	5130	4'069	3685	-9.5%
Mesures cantonales	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>	<i>Décisions</i>
Contrats d'insertion professionnelle	734	705	592	-113
Allocations cantonales d'initiation au travail	31	26	23	-3
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	9	8	13	+5
Cours pour personnes en fin de droit	27	22	29	+7

Statistiques des mesures du marché du travail en Valais

Données extraites de LAMDA, la statistique du SECO et représentant les journées effectives de participation aux MMT. Certaines données 2007 pourraient encore être revues à la hausse.

6.2 Offre de mesures du marché du travail

L'offre est constamment revue sous l'angle de la qualité, des coûts et de l'utilité des mesures.

L'offre à disposition est constamment revue sous l'angle de la qualité, des coûts et de l'utilité des mesures. L'objectif est d'offrir aux assurés des mesures bien ciblées, répondant à leurs besoins et ce, malgré un chômage en recul.

L'accroissement de la collaboration entre les divers partenaires proposant des mesures de réinsertion professionnelle (AI, aide sociale, etc.) devrait permettre d'atteindre cet objectifs. De plus, la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) demande aux organisateurs de faire preuve d'une grande flexibilité compte tenu de la complexité des problématiques des participants aux mesures.

6.3 Financement des MMT

Les moyens financiers à la disposition de la LMMT ont été réduits de 10%.

Introduit en 2006, le plafond de financement des mesures du marché du travail fédérales a diminué de 10% en 2007. Au total, les moyens financiers à la disposition de la LMMT ont été également réduits de 10%. Cette baisse s'est faite sans mesures d'économie auprès des organisateurs. Le volume des mesures financées par le fonds cantonal de l'emploi a également diminué. Avec ces mesures d'économie, la marge de manœuvre pour la création de nouvelles mesures s'est toutefois fortement réduite. Les moyens financiers à disposition pour les mesures diminueront une nouvelle fois de 10% en 2008.

6.4 Mesures de formation

La demande de mesures de formation a reculé.

La demande de mesures de formation a reculé une nouvelle fois. Les cours visant à l'intégration de travailleurs étrangers, ainsi que la mise à disposition d'une offre répondant aux besoins de l'économie ont constitué les points forts de l'année 2007. Un accent a été mis sur les cours de langue, plus particulièrement sur le français et l'allemand, les deux langues cantonales.

6.5 Mesures d'occupation

Programmes d'emploi temporaire

La demande de programmes d'emploi temporaire a légèrement augmenté.

La demande de programmes d'emploi temporaire (PET) a légèrement augmenté.

Haut-Valais

La demande de programmes d'emploi temporaire reste élevée dans le Haut-Valais et ce, malgré un niveau de chômage très faible. La possibilité d'améliorer les qualifications dans le domaine de l'hôtellerie-restauration est utilisée de manière intense.

Valais Central

Les organisateurs adaptent constamment l'offre aux besoins des participants et à ceux du marché du travail.

Bas-Valais

Les nouveaux locaux du CRTO sont opérationnels depuis la fin de l'année 2007.

Les ateliers de l'organisateur CRTO ont été transférés à la fin 2007 dans les nouveaux locaux. La région de Monthey dispose dorénavant de nouvelles infrastructures permettant un suivi optimal des demandeurs d'emploi.

L'offre proposée dans la région de Martigny n'est que faiblement utilisée. L'assignation de demandeurs d'emploi des régions de Sion et Monthey justifie toutefois le maintien des structures dans cette région.

Semestres de motivation

La demande de semestres de motivation (semo) reste élevée malgré un net recul du chômage des 15-19 ans.

La demande de semestres de motivation (semo) se maintient à un niveau élevé. Malgré un net recul du chômage des 15-19 ans, les structures du semo sont surchargées et cette mesure représente une part importante des dépenses des MMT. On peut noter d'importantes différences régionales dans l'utilisation de cette mesure.

Il n'est pas prévu de réduire les structures des semo valaisans en 2008, contrairement à ce qui se fait dans d'autres cantons. Différentes mesures, prises par les milieux de l'orientation professionnelle, devraient toutefois permettre à l'avenir de mieux cibler les participants dans les structures financées par le chômage.

6.6 Mesures en entreprises

Le nombre de mesures en entreprises a reculé une nouvelle fois en 2007 (*cf chap. 5.2.*).

6.7 Mesures cantonales

Le nombre de mesures cantonales a fortement diminué en 2007 pour atteindre un niveau inférieur à 2003. Une inversion de cette tendance n'est pas encore à prévoir.

Contrats d'insertion professionnelle (CIP)

Le CIP est la mesure qui a le plus profité de la bonne conjoncture

350 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion professionnelle en 2007 et ont ainsi pu retrouver le chemin de l'emploi. Le CIP est la mesure qui a le plus profité de la bonne conjoncture, preuve en est le recul du nombre de participants (-50 en une année) ainsi que le nombre croissant de participants qui ont quitté la mesure pour un emploi dans le marché primaire du travail.

50 demandes de CIP ont été refusées, car les requérants ne remplissaient pas les conditions d'obtention d'un CIP.

7. Prestations spécifiques

7.1. Réduction de l'horaire de travail / Intempéries

Les entreprises valaisannes recourent peu à la RHT.

Les entreprises valaisannes recourent peu à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), jugée trop coûteuse et trop lourde sur le plan des formalités administratives.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Diff. 06-07
Indemnités RHT	4139	6027	5225	2354	605	277	-54%
Indemnités intempéries	4232	4722	4629	6400	6229	4316	-31%
Total	8371	10749	9854	8754	6834	4593	-33%
% des prestations de l'AC	5.9%	5.8%	4.9%	4.2%	3,7%	2,8%	-0.9pt

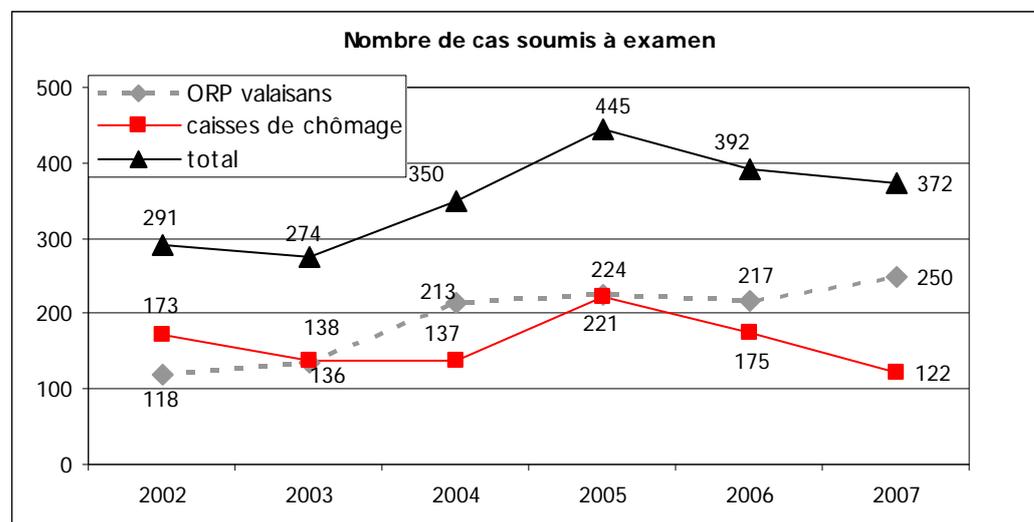
Évolution des paiements RHT milliers de Frs

7.2 Le contentieux

L'examen de l'aptitude au placement

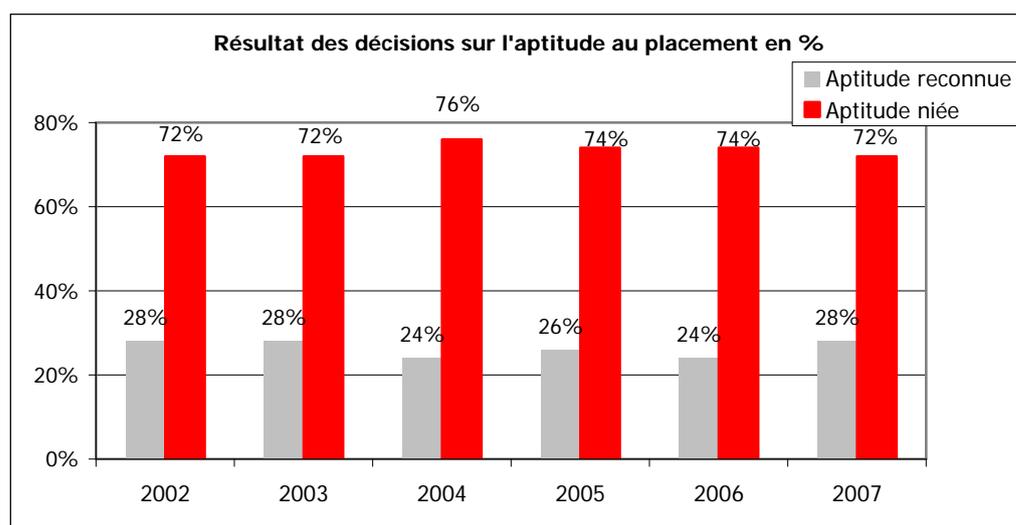
Les conseillers en personnel contrôlent que les chômeurs sont capables et disposés à exercer une activité lucrative

Parmi les tâches des conseillers en personnel figure celle de contrôler que les personnes au chômage remplissent la condition de l'aptitude au placement, à savoir qu'elles sont capables et disposées à exercer une activité lucrative. En cas de doute, le dossier est transmis au SICT pour décision.



Le nombre de dossiers soumis demeure élevé.

Malgré la baisse du chômage, le nombre de dossiers soumis au SICT demeure élevé. La proportion des cas dans lesquels l'aptitude au placement est niée demeure relativement stable.



Les oppositions concernent surtout les décisions de sanction prononcées par les ORP ainsi que les décisions d'inaptitude au placement.

Les oppositions

La procédure d'opposition vise à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions soulevées contre ses propres décisions et contre celles des ORP. La simplicité de la procédure, sa rapidité et sa gratuité expliquent le nombre d'oppositions.

	2003	2004	2005	2006	2007	Diff. 06-07
Oppositions déposées	251	287	342	375	295	-21%
Oppositions traitées	228	278	282	362	349	-4%
Suspens au 31.12	33	32	92	105	51	-51%

Nombre d'oppositions

Les oppositions sont principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement. L'issue de ces procédures demeure stable dans la durée.

	Nombre	%
Sanctions (30 LACI)	257	74%
Aptitude au placement (15 LACI)	40	11%
Mesures du marché du travail (59ss LACI)	26	8%
Contrats d'insertion professionnelle / divers	7	2%
RHT / Intempéries	5	1%
Demandes de remise (95 LACI)	14	4%
Total	349	100%

Oppositions 2007 selon les domaines

	Nombre	%
Admissions	18	5%
Admissions partielles	14	4%
Reconsidérations sur opposition	6	2%
Rejets	271	78%
Retraits de l'opposition	12	3%
Affaires rayées du rôle - irrecevables	28	8%
Total	349	100%

Issues des procédures d'opposition en 2007

8. Caisses de chômage

Prestations payées par les caisses de chômage

	2006	2007
Indemnités en matière de chômage complet (IC) Indemnités que touche l'assuré quand il n'est plus partie à un rapport de travail.	Fr. 175 230 504	Fr. 156 680 380
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) Indemnités versées à l'entreprise qui, tout en gardant ses travailleurs, réduit l'horaire de travail.	Fr. 605 735	Fr. 277 218
Indemnités en cas d'intempéries (INT) Indemnités que touchent les travailleurs de certaines branches directement soumises aux intempéries comme la branche de la construction, les bûcherons, etc.	Fr. 6 229 113	Fr. 4 136 225
Indemnités en cas d'insolvabilité (ICI) L'indemnité en cas d'insolvabilité couvre les créances de salaire dues par un employeur soumis à une procédure d'exécution forcée (faillite ou saisie) ou par un employeur notoirement endetté. Sont traités par analogie les cas d'ajournement de faillite et de sursis concordataire. Les salaires et les charges sociales, y compris la part de l'employeur, sont couverts à 100%.	Fr. 2 311 037	Fr. 2 584 424
Mesures du marché du travail (MMT) Sur la base de la décision de l'ORP, les caisses procèdent au versement de prestations, comme les allocations d'initiation au travail (AIT), les allocations de formation (AFO) ou les contributions aux frais de déplacements quotidiens ou hebdomadaires (PeSe).	Fr. 2 233 522	Fr. 2 006 209
Coûts afférents aux emplois temporaires et aux cours Les caisses de chômage procèdent au versement de frais de projet concernant des coûts d'organisation et d'encadrement des emplois temporaires et des cours.	Fr. 17 265 047	Fr. 17 898 280

9. Dépenses et financements

9.1. Effectif du personnel

L'effectif des personnes chargées de la lutte contre le chômage a diminué de 13,5 postes à 283, soit -4,5%.

Le nombre de personnes affectées à la lutte contre le chômage en Valais a diminué de 13,5 postes à un peu plus de 283, soit une baisse de 4,5%. Ce recul de l'effectif est lié au recul du chômage enregistré ces deux dernières années.

La baisse la plus importante a été enregistrée dans les Offices régionaux de placement et la coordination des ORP, dont le nombre de collaborateurs a reculé de plus de 14,3 postes à 102, soit -12,3% (cf chap. 5.1).

L'effectif du SICT, qui correspond au plafond minimum financé par le SECO, est resté stable. On note également une quasi-stabilisation de l'effectif total des organisateurs de programmes d'emploi temporaire, des CIO et des caisses de chômage.

Etant donné le décalage qui existe entre la baisse du chômage et l'adaptation de l'effectif de prise en charge des chômeurs, cet effectif devrait encore diminuer au cours de l'année 2008.

	Postes 31.12.05	Postes 31.12.06	Postes 31.12.07	Diff. 06-07
Coordination cantonale des ORP (COORP)	2.1	2.3	1.7	-0.6
Chefs ORP	4.9	4.9	4.8	-0.1
Conseillers en personnel ORP	85.4	85.7	73.3	-12.4
Personnel administratif ORP	24.7	23.3	22.2	-1.2
Total ORP – COORP	117.1	116.2	102	-14.3
Section assurance-chômage du SICT	5.8	6.8	6.8	=
Section mesures du marché du travail, observatoire valaisan de l'emploi, projet VS-link	10.3	10.3	10.1	-0.2
Services généraux SICT	6.2	6.2	6.4	+0.2
Total SICT et ORP	139.4	139.5	125.3	-14.3
Organisateurs de programmes d'emplois temporaires et de semestres de motivation	84.5	83.9	85.9	+2
Collaborateurs du CIO financés par l'AC	18.2	17.4	15.2	-2.2
Caisses de chômage (estimation) ¹	58	56	57	+1
TOTAL²	300.1	296.8	283.4	-13.5
Taux de chômage moyen en Valais	4%	3.5%	3.2%	-0.3pt

Effectif du personnel engagé dans la gestion du chômage en Valais (Équiv. postes à plein temps au 31 décembre)

9.2. Dépenses et financements

Nature des dépenses	2005 Total	2006 Total	Dépenses	2007		Total
				AC	Financement FCE	
Frais d'exploitation						
Frais d'exploitation des ORP	14'128'188	14'440'023	13'275'655	13'275'655		13'275'655
Coordination ORP, Ressource Services, Communication	1'190'675	1'259'736	1'082'441	1'082'441		1'082'441
Collaboration interinstitutionnelle	584'639	461'726	290'156	290'156		290'156
Total frais d'exploitation ORP	15'903'502	16'161'485	14'648'252	14'648'252		14'648'252
Frais d'exploitation LMMT	1'169'976	1'229'911	1'169'360	1'169'360		1'169'360
Frais d'exploitation section AC	619'065	655'078	826'915	826'915		826'915
Caisses de chômage (estimation)	7'000'000	6'800'000	6'960'000	6'960'000		6'960'000
Fonds cantonal pour l'emploi (amortissements, frais d'administration et dépenses diverses)	91'528	84'385	81'023		81'023	81'023
Total frais d'exploitation	24'784'070	24'930'858	23'685'551	23'604'528	81'023	23'685'551
Mesures du marché du travail						
MMT fédérales						
Cours de perfectionnement et de reconversion	7'795'380	7'636'032	7'676'357	7'676'357		7'676'357
Emplois temporaires (y.c semestres de motivation)	8'636'787	9'629'015	10'221'923	10'221'923		10'221'923
Allocations de formation	308'243	121'911	105'061	105'061		105'061
Allocations d'initiation au travail	2'118'611	1'867'302	1'656'923	1'656'923		1'656'923
Stages en entreprise (6 mois)	1'465'516	1'347'156	937'376	937'376		937'376
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	368'255	244'309	244'225	244'225		244'225
Soutien d'une activité indépendante	1'113'800	736'317	633'800	633'800		633'800
Participation forfaitaire au coût de chaque mesure				-3'600'000	3'600'000	
Total MMT fédérales	21'806'592	21'582'042	21'475'665	17'875'665	3'600'000	21'475'665
MMT cantonales						
Contrats d'insertion professionnelle	6'837'550	6'461'241	5'580'657		5'580'657	5'580'657
Allocations cant. d'initiation au travail	199'691	171'655	159'079		159'079	159'079
Autres mesures	92'888	60'000	-31'689		-31'689	-31'689
Contributions cantonales aux frais de déplacement et de séjour	1'053	5'308	17'757		17'757	17'757
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	21'205	35'773	24'890		24'890	24'890
Total MMT cantonales	7'152'387	6'733'977	5'750'694		5'750'694	5'750'694
Total mesures marché du travail	28'958'979	28'316'019	27'226'359	17'875'665	9'350'694	27'226'359
Indemnités						
Indemnités journalières	195'897'878	175'230'504	156'680'380	156'680'380		156'680'380
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	2'354'856	605'735	277'218	277'218		277'218
Indemnités en cas d'intempéries	6'400'869	6'229'113	4'316'225	4'316'225		4'316'225
Indemnités en cas d'insolvabilité	1'395'792	2'311'037	2'584'424	2'584'424		2'584'424
Total indemnités	206'049'395	184'376'389	163'858'247	163'858'247		163'858'247
TOTAL	259'792'444	237'623'266	214'770'157	205'338'440	9'431'717	214'770'157

La gestion du chômage en Valais en 2007 : dépenses et financement

Le tableau indique la situation à la fin mars 2008. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement.

Le montant total des dépenses affectées à la gestion du chômage en Valais a reculé de 9,6% à 214,8 millions.

Le montant des dépenses liées à la gestion du chômage en Valais a diminué de 9,6% en 2007 (-22,8 millions de francs à 214,8 millions. Il s'agit du montant le plus bas de ces 5 dernières années. Cette baisse est la conséquence du recul du nombre de chômeurs de l'année 2007 (-8,9% de chômeurs et -10,4% de demandeurs d'emploi).

Le montant total des frais d'exploitation des ORP a reculé de 9,4% ou de 1,5 millions à 14,6 millions en raison de la diminution du nombre de prises en charge de demandeurs d'emploi.

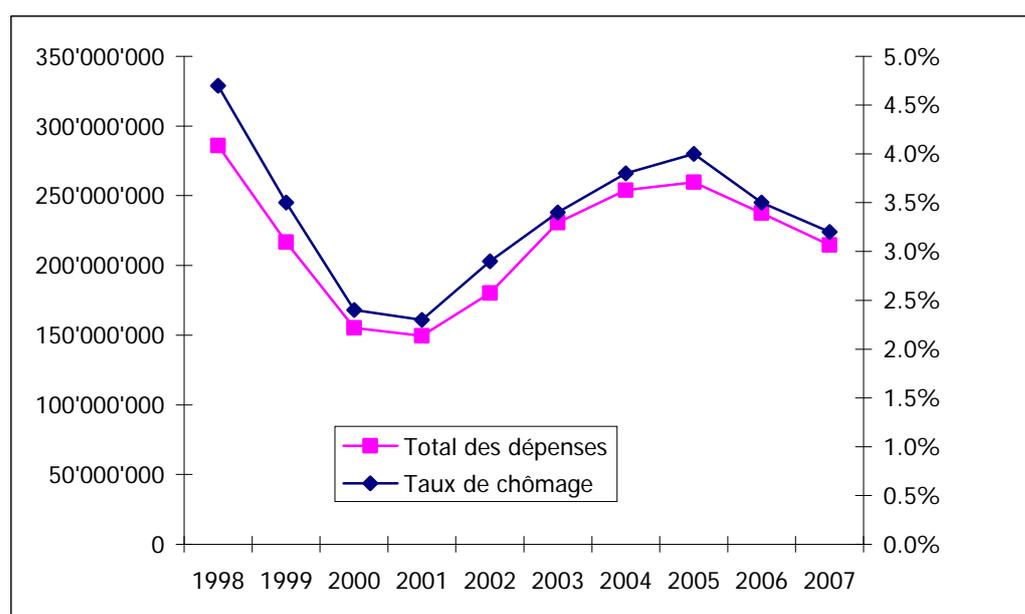
Le montant des dépenses de la section assurance-chômage du SICT a augmenté de plus de 170'000.-, soit +26%, en raison de l'augmentation des frais de personnel. Les nouvelles tâches dévolues à cette section, le traitement des oppositions notamment, ont en effet nécessité l'engagement d'une juriste à 100% en septembre 2006.

Les dépenses relatives aux mesures du marché du travail ont diminué de près de 1,1 million de francs à 27,2 millions (-3,8%).

Le montant des indemnités versées a reculé de 20,5 millions à 163,9 millions (-11,1%) en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires.

Année	Total des dépenses en francs	Variation par rapport à l'année précédente	Variation en %	Taux de chômage	Variation du taux de chômage
2007	214 770 157	-22 853 370	-9.6%	3.2%	-0.3pt
2006	237 623 266	-22 169 178	-8.5%	3.5%	-0.5pt
2005	259 792 444	+5 849 719	+2%	4.0%	+0.2pt
2004	253 942 725 ³	+23 268 512	+10%	3.8%	+0.4pt
2003	230 674 214	+50 578 605	+28%	3.4%	+0.5pt
2002	180 095 609	+30 532 913	+20%	2.9%	+0.6pt
2001	149 562 695 ⁴	-5 683 333	-4%	2.3%	-0.1pt
2000	155 246 028	-61 414 965	-28%	2.4%	-1.1pt
1999	216 660 993	-69 438 528	-24%	3.5%	-1.2pt
1998	286 099 521	-29 444 831	-9%	4.7%	-2.2pt

Évolution des dépenses pour la gestion du chômage en Valais



Évolution comparée des dépenses pour la gestion du chômage en Valais et du taux de chômage

10. Objectifs 2008 du SICT et des ORP

Accord avec la Confédération sur l'exécution de l'assurance-chômage

L'amélioration du 4^{ème} indicateur (réinscriptions) reste une priorité.

Le SICT et les ORP travailleront à maintenir l'indice général de résultat du Valais à un niveau supérieur à la moyenne suisse, tout en améliorant le résultat lié au 4^{ème} indicateur, qui mesure les réinscriptions au chômage.

Le dispositif valaisan de prise en charge des demandeurs d'emploi sera amélioré de manière ciblée conformément aux mesures et priorités proposées par le SECO dans le cadre de ses études l'optimisation du service de l'emploi.

Suivi des demandeurs d'emploi

La mise à disposition de mesures ciblées devrait permettre de prévenir le chômage de longue durée.

Les mesures du marché du travail seront développées, adaptées et utilisées d'une manière harmonisée. Un bilan professionnel ORP approprié et une offre de MMT spécifiques permettront de prévenir le chômage de longue durée. L'intégration des demandeurs d'emploi étrangers sera encouragée par des compétences linguistiques orientées marché du travail et des mesures ciblées permettant leur réinsertion dans le monde du travail (stages, AIT, etc.).

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, le mandat de collaboration entre ORP et CMS ainsi que le projet CII-MAMAC seront appliqués d'une manière généralisée.

Relations avec les entreprises

La qualité des contacts avec les entreprises sera améliorée.

Les ORP travailleront à améliorer la qualité des contacts avec les entreprises par l'organisation de visites formatives permettant une meilleure connaissance des postes et des besoins des entreprises.

Les « espaces emploi » dans les ORP seront étendus.

Main-d'œuvre étrangère et surveillance du marché de l'emploi

La priorité des travailleurs indigènes pour l'octroi de permis de travail sera maintenue.

Le SICT délivrera les autorisations de travail dans le respect de la priorité des travailleurs indigènes et des conditions de travail en usage.

Il collaborera aux contrôles en matière de mesures d'accompagnement et de lutte contre le travail au noir. Il intensifiera les contrôles des entreprises de location de services conformément aux mesures d'accompagnement renforcées.

Observation du marché du travail

L'OVE mettra en place une veille du marché du travail.

L'OVE mettra en place un système de veille systématique et régulier du marché du travail. Par des enquêtes, il analysera l'évolution des conditions de travail ainsi que la structure de l'emploi dans certaines branches de l'économie valaisanne et étudiera d'une manière plus approfondie le socle de chômage.

L'Observatoire finalisera l'étude sur les emplois non qualifiés et celle sur la saisonnalité dans le secteur du tourisme en Valais. Il mènera à terme le projet VS-Link et élaborera des propositions au Conseil d'Etat pour sa poursuite.

L'OVE poursuivra le projet « Easy2work.vs », une étude de faisabilité d'un ou plusieurs espaces de travail décentralisé en Valais (télétravail).

11. Publications

Infobulletin, le bulletin d'information du SICT

Infobulletin 1/2007, octobre

Infobulletin 2/2007, décembre

L'Infobulletin peut être obtenu gratuitement à l'adresse sict-diha@admin.vs.ch. Il est également disponible sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation et téléchargements / Publications.

La situation sur le marché du travail en Valais

Bulletin statistique publié chaque mois.

Le bulletin statistique mensuel peut être obtenu gratuitement à l'adresse sict-diha@admin.vs.ch. Il est également disponible sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation et téléchargements / Statistiques.

Communiqués pour les médias

Communiqué de presse sur la **situation du chômage en Valais**, publié chaque mois

Lutte contre le chômage en Valais en 2006 : une politique en phase avec l'économie, publié le 11 juin 2007

Valais : taux de croissance de l'emploi supérieur à la moyenne suisse, publié le 11 octobre 2007

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation et téléchargements / Publications.

Rapports publiés par l'Observatoire valaisan de l'emploi

Recensement des entreprises 2005, rapport publié par l'Observatoire valaisan de l'emploi, octobre 2007.

Les rapports de l'Observatoire valaisan de l'emploi peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse sict-diha@admin.vs.ch. Ils sont également disponibles sur notre site internet www.vs.ch/sict à la rubrique : Documentation / Publications et téléchargements / Publications.

12. Définitions et abréviations

12.1. Quelques définitions

Assignation : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'un emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC) : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit est en principe de 400 indemnités journalières (18 mois env.). Elle est portée à 520 indemnités (2 ans) pour les assurés de plus de 55 ans, qui touchent une rente AI ou qui ont cotisé plus de 18 mois. Les personnes libérées de l'obligation de cotiser ont droit à 260 indemnités (1 an).

Mesure du marché du travail (MMT) : mesure de formation, d'occupation ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'aptitude au placement d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

Place-année : la Logistique des mesures du marché du travail comptabilise tous les jours ouvrables durant lesquels les chômeurs participent à une MMT. Une place-année correspond à 260 jours.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à repourvoir.

12.2. Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
AELE	Association européenne de libre-échange
AFO	Allocation de formation
AI	Assurance-invalidité
AIT	Allocations d'initiation au travail
AOST	Association des offices suisses du travail
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CII-MAMAC	Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CMS	Centre médico-social
COORP	Coordination cantonale des Offices régionaux de placement
CRTO	Centre régional Textura (OROP)
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAMDA	Labour Market Data Analysis (statistique du SECO)
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesure du marché du travail
OACI	Ordonnance fédérale sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PESE	Contributions aux frais de déplacement et de séjour
PET	Programme d'emploi temporaire

PLASTA	Placement et statistique (Système Informatique)
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SAI	Soutien d'une activité indépendante
SDE	Service du développement économique
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médical régional
STATEM	Statistique de l'emploi
UE	Union Européenne

12.3 Les organisateurs d'emplois temporaires (PET) en Valais

ARSET	Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion
COREM	Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre
CRTO	Centre régional Textura OROP, région de Monthey-St-Maurice
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
OPRA	Oberwalliser Programm für Arbeitslose, région du Haut-Valais
OSEO	Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion
Tremp'l'intérim	Région de Martigny

12.4. Liste des notes

-
- 1 Estimation basée sur le montant des prestations IC et MMT payées par les caisses de chômage valaisannes.
 - 2 Dans ces postes ne sont pas inclus :
 - les préposés des offices communaux du travail
 - les formateurs financés par l'AC et employés par les organisateurs de cours
 - 3 Le total pour l'année 2004 a été revu à la hausse par rapport au montant figurant dans le rapport annuel 2004.
 - 4 Les montants totaux pour les années 2001 et 2002 ont été adaptés aux montants tels que recalculés par le SECO au printemps 2004.